

## La Commune Nouvelle : à quoi ça sert ?

Dans le cadre de la loi de réforme territoriale initiée en 2010-2011 par le gouvernement, une restructuration de nos communes a été envisagée puis menée à terme.

De nombreuses réunions et rencontres avec les autorités administratives ont ponctué cette année 2015, qui s'est conclue par la création de la Commune Nouvelle « Le Bas Ségala » le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après la lettre d'information du mois d'août, les réunions publiques du 16, 17, 18 septembre à Saint-Salvadou, La Bastide l'Evêque et Vabre-Tizac, ainsi que le « flash info » distribué sur l'ensemble de la commune nouvelle début janvier, il semble malgré tout encore nécessaire de procéder à quelques mises au point pour que chacun puisse au mieux appréhender les enjeux de cette nouvelle organisation territoriale.

### **Pourquoi une Commune Nouvelle ?**

Les raisons sont multiples :

- préparer l'avenir par la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers,
- faciliter la réalisation de grands projets structurants,
- assurer une meilleure représentation de notre territoire et des préoccupations de ses habitants dans les diverses structures (État, SCOT, PETR et future intercommunalité ...)
- maintenir et éventuellement offrir plus de services.

Financièrement, la mise en commun de nos 4 structures (3 communes + intercommunalité) générera une masse de manœuvre financière beaucoup plus importante que si nous restions chacun seul :

- environ 1,5 Millions € de trésorerie disponible,
- un excédent de fonctionnement annuel de 720 000 € qui sera encore amélioré par les « bonus » apportés par le statut de commune nouvelle,
- une dette globale de 1,6 millions € (fin 2015) qui représente donc 2,3 années d'excédents de fonctionnement ce qui est extrêmement raisonnable.

Ajoutons à cela que le bon état financier des 3 communes (dixit Mr le Trésorier de Rieuepeyroux) et la mise en commun de nos finances nous permettra de ne pas augmenter les impôts et de faire converger nos taux d'impositions vers le taux le plus bas.

Rappelons que le fait de créer la Commune Nouvelle qui absorbe la communauté de communes du Bas Ségala nous permet de récupérer près de 800 000 € de trésorerie (et 165 000 € de dotations de l'État) qui sinon serait tombés dans les caisses de la nouvelle intercommunalité qu'il nous faut rejoindre.

Par ailleurs on peut espérer que ce rapprochement génèrera des économies de fonctionnement de l'ordre de 50 000 à 80 000 € par an.

L'attrait financier n'est certes pas le plus important dans un « mariage » mais il est sécurisant pour nos 3 communes.

Concernant la crainte légitime de certains de voir disparaître leur communes, il faut rappeler que l'organisation en Commune Nouvelle que nous avons choisie ne supprime pas les communes historiques. Au contraire chaque commune déléguée garde son nom, son territoire, son fonctionnement autonome avec une mairie, ses élus regroupés au sein du conseil communal. Elle conserve également un budget de fonctionnement important pour gérer un maximum de tâches au plus près de la population sans perte d'identité.

Quant à la représentativité future de chaque commune sur les listes électorales, en 2020 et après, nous avons déjà l'habitude de gérer cette problématique dans 2 de nos communes : les règles de représentativité de nos « paroisses » ont toujours été respectées naturellement et avec bon sens et nous savons très bien qu'une liste trop déséquilibrée en la matière n'aurait pas beaucoup de chances.

Au fil du temps une nouvelle identité se construira à côté de nos identités historiques qui coexisteront, pour défendre les intérêts de nos 1700 habitants, de nos exploitations agricoles et entreprises artisanales, agro-alimentaires, touristiques, patrimoniales que nous pourrons mieux développer et mettre en valeur, ensemble que séparés.

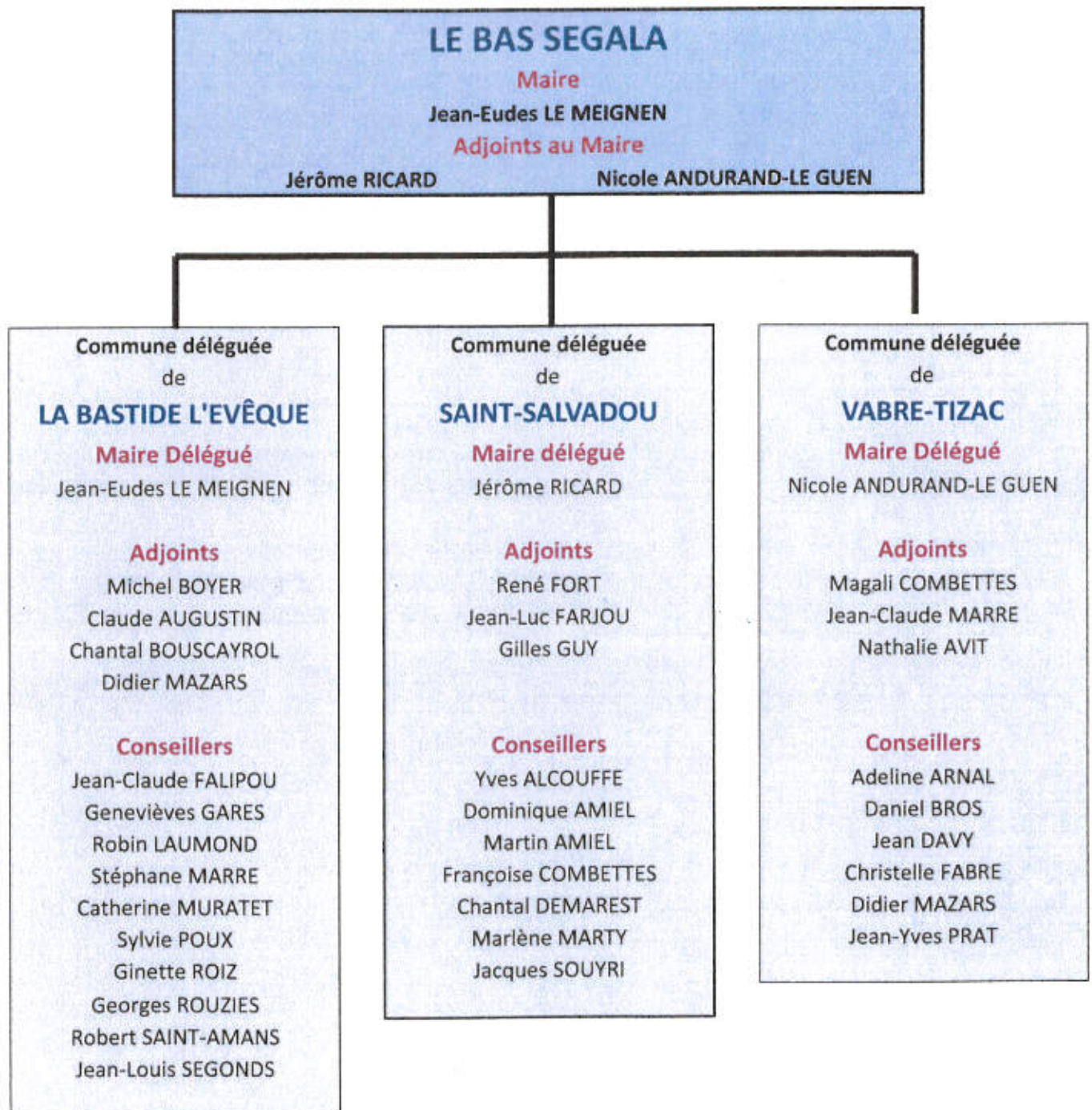
Au sujet des écoles, elles étaient de la compétence de l'intercommunalité du Bas Ségala. Aucune des 2 intercommunalités que nous serons obligés d'intégrer (Aveyron Ségala Viaur, de préférence, ou l'imposante interco du Villefrancois) n'ont la compétence scolaire. Nos 2 écoles étant sur le territoire de La Bastide L'Evêque, elles seraient revenues dans le giron de cette commune sans le transfert de dotations de l'État. Difficile alors de maintenir les 2 écoles qui représentent un coût annuel de plus de 160 000€. Seules les ressources financières de la Commune Nouvelle nous permettront d'entretenir et maintenir nos 2 écoles.

Rester chacun de son côté, nous conduirait à un affaiblissement de nos petites communes handicapées par une baisse générale des dotations de l'État.

La Commune Nouvelle devrait permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité rurale, plus dynamique, plus attractive, en capacité de porter des projets plus ambitieux à moindre coût, de mutualiser des services, tout en assurant le développement cohérent de ses trois communes fondatrices.

A nous, ensemble, élus et citoyens de la nouvelle Commune « **Le Bas Ségala** » de relever ce défi.

Le 5 Janvier 2016 à 20 h 30 a eu lieu à l'Espace Paul Rouziès la première réunion de la Commune Nouvelle pour l'élection du Maire, des Maires délégués et des adjoints.



Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle « Le Bas Ségala »